

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAUREILLAS LAS ILLAS  
SEANCE DU 23 JANVIER 2024**

**OBJET : DELIBERATION AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE OU SAISONNIER D'ACTIVITE OU SUR DES EMPLOIS PERMANENTS POUR REMPLACEMENT D'UN AGENT FONCTIONNAIRE OU CONTRACTUEL ABSENT (EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3 DE LA LOI N° 84-53 DU 26/01/1984)**

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-trois Janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie de Maureillas, en session ordinaire du mois de JANVIER sous la Présidence de Monsieur Jean VILA, Maire de Maureillas Las Illas.

**PRESENTS :** MM. ERRE-LLAREUS Sylvie, GALAN Stéphane, JUSTAFRÉ-GALVEZ Coralie, LAFON Joseline, LE BELLEC Jean-Louis, MONNEREAU Alain, NOËLL Anne-Marie, PAGEOT Jany, PANABIÈRES Luc, PATHIER Babette, PAYROT José, SALLÉ Frédéric, VAQUÉ Marie-Christine, VILA Jean, VIZERN Michel, LAVIGNE Mélodie, ROYO Antoine, SIMON Sylvie.

**ABSENTS EXCUSES :** M. HAENTJENS Nils, LAPORTE Martine, PUJOLAR Marie-Claude, BOIX Rémy, CUENET Evelyne.

**ABSENTS :** M.

**PROCURATIONS :** M. HAENTJENS Nils à M. VILA Jean  
Mme LAPORTE Martine à Mme ERRE-LLAREUS Sylvie  
Mme PUJOLAR Marie-Claude à M. GALAN Stéphane  
M. BOIX Rémy à Mme SIMON Sylvie  
Mme CUENET Evelyne à Mme LAVIGNE Mélodie

**SECRETAIRE :** Mme JUSTAFRÉ-GALVEZ Coralie

Vu la Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 - 2°,

Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel durant l'année 2024 :

- pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité en application de l'article 3, 1° et 2° de la Loi n°84-53 du 26/01/1984,
- pour le remplacement d'un fonctionnaire ou d'un agent contractuel en temps partiel/congés annuels, congé maladie/grave maladie/longue maladie/d'un congé longue durée/maternité/parental, en application de l'article 3-1 de la Loi n°84-53 du 26/01/1984,

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, sur le rapport de Monsieur PAYROT José, Adjoint au Maire de Maureillas Las Illas et après en avoir délibéré,

- **DECIDE d'autoriser** Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité, pour le remplacement d'un fonctionnaire ou d'un agent contractuel absent, en application des articles de la Loi n°84-53 précités.

A ce titre, seront créés :

- au maximum 1 emploi à temps complet et 3 emplois à temps non complet dans le grade d'Adjoint Technique relevant de la catégorie hiérarchique C,

Monsieur le Maire sera chargé de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence ou au Traitement Brut,

- **DIT que** les crédits correspondants sont inscrits au Budget.

Nombre de suffrages exprimés : 23  
VOTES : Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré à MAUREILLAS LAS ILLAS,  
Les jour, mois et an que dessus,  
Pour extrait conforme,  
M. PAYROT José,  
Premier Adjoint au Maire de Maureillas Las Illas

La secrétaire de séance

